

Séance publique du 9 juillet 2002

Délibération n° 2002-0688

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations, transformation d'emplois et revalorisation indiciaire**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A - Créations d'emplois

Direction générale

Direction des grands projets

La prise en charge directe de la gestion d'un certain nombre de projets d'envergure par le personnel communautaire nécessite la mise en place d'une équipe organisée sous la forme d'une direction des grands projets.

La création de cette structure a été approuvée par le comité technique paritaire réuni le 30 mai 2002.

Les effectifs de la direction seront constitués majoritairement par redéploiement de postes issus de structures existantes mais nécessitent néanmoins la création de cinq postes, notamment pour permettre la mise en place d'une structure mieux à même de suivre les dossiers aux plans administratif, juridique et financier.

En conséquence, il est proposé la création des postes suivants :

- un poste d'ingénieur en chef, 1ère catégorie hors classe, directeur des grands projets (poste n° 02140001) par suppression d'un poste de directeur de la mission tramway,
- un poste d'ingénieur subdivisionnaire, chef du projet périphérique ouest (poste n° 02140002),
- un poste de directeur, chef de service administratif, juridique et financier (poste n° 02140003) par suppression d'un poste d'attaché responsable administratif au 31 décembre 2002,
- un poste d'attaché responsable administratif et financier (poste n° 02140004),
- un poste de rédacteur assistant administratif juridique marché (poste n° 02140005).

B - Transformation d'emploi

Délégation générale aux services urbains et à la proximité

Direction de la logistique et des bâtiments

L'évolution des missions de l'emploi de gardien de bâtiments en emploi de maintenance et surveillance de bâtiment nécessite la transformation d'un poste d'agent d'entretien en un poste d'agent technique (poste n° 94400244).

C - Revalorisation indiciaire

Par délibération n° 1995-0301 en date du 20 novembre 1995, a été créé un poste de secrétaire de direction pour permettre le bon fonctionnement du bureau parisien, poste rémunéré sur la base de l'indice majoré 454 (poste n° 95100024).

L'évolution des missions de ce poste justifie la revalorisation de l'indice de rémunération qui serait porté à l'indice majoré 650 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 30 mai 2002 ;

Vu sa délibération n° 1995-0301 en date du 20 novembre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire :

Par délibération n° 2001-0162 en date du 29 juillet 2001, a été créé un poste de conseiller technique rattaché au cabinet du président, poste rémunéré dans la limite de l'indice majoré 1 100 (poste n° 94110004).

Compte tenu des responsabilités liées à ce poste, il convient de porter l'indice de rémunération à 1 185 ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2 - Procède :

a) - à la création d'emplois suivante :

Direction générale

Direction des grands projets

- un poste d'ingénieur en chef, 1ère catégorie hors classe, directeur des grands projets (poste n° 02140001),
- un poste d'ingénieur subdivisionnaire, chef du projet périphérique ouest (poste n° 02140002),
- un poste de directeur, chef de service administratif, juridique et financier (poste n° 02140003),
- un poste d'attaché responsable administratif et financier (poste n° 02140004),
- un poste de rédacteur assistant administratif juridique marché (poste n° 02140005).

b) - à la transformation d'emploi suivante :

Délégation générale aux services urbains et à la proximité

Direction de la logistique et des bâtiments

- un poste d'agent d'entretien en un poste d'agent technique (poste n° 94400244).

c) - à la revalorisation indiciaire suivante :

- un poste de secrétaire de direction du bureau parisien (poste n° 95100024) de l'indice majoré 454 à l'indice majoré 650,
- un poste de conseiller technique au cabinet du président (poste n° 94110004) de l'indice majoré 1 100 à l'indice majoré 1 185,

d) - à la suppression d'emplois suivants :

- un poste de directeur de la mission tramway (poste n° 99600339),
- un poste d'attaché responsable administratif au 31 décembre 2002 (poste n° 94800008).

3 - La dépense supplémentaire en résultant, soit 72 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 641 110 et 641 310.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,